Agression au marché de Brest : un exposant roué de coups (40 jours d'ITT, 35 points de sutures, probables séquelles à vie, sa fourgonnette dégradée). Deux frères condamnés à 36 mois et 18 mois de prison avec sursis.

04/06/2025 à 21h53



Dimanche 4 mai, à 5 h 55, un commerçant a été violemment agressé alors qu'il s'installait au marché Saint-Louis. Il s'est vu prescrire 40 jours d'ITT (Incapacité totale de travail). 35 points de suture lui ont été posés après l'agression.

Lors de sa déposition, celui qui **fait le marché depuis 32 ans**, « sans jamais avoir eu le moindre problème », a dit avoir subi « une pluie de coups » : "Ils se sont acharnés sur ma tête"

Ils, ce sont deux frères, âgés de 24 et 19 ans. **Alcoolisés au moment des faits**.

Le quinquagénaire est marqué par cet épisode. « Maintenant, j'ai des problèmes de vue, je ne sais pas si je pourrai reconduire un jour. »

Son avocate a rappelé les conséquences sur le long terme d'un **traumatisme crânien**.

Le procureur a requis une peine de prison pour le plus jeune, avec mandat de dépôt. Finalement, le tribunal l'a condamné à **36 mois avec sursis**. Son aîné a été condamné à **18 mois avec sursis**.

Actu.fr